

## **Suicides au travail : Renault condamné**

Le Tribunal des affaires sociales de Nanterre a condamné hier Renault pour « faute inexcusable » dans le cadre du suicide d'un ingénieur du Technocentre de Guyancourt (78) survenu en octobre 2006. C'est une première qui doit faire jurisprudence. Le site du technocentre a déjà payé un trop lourd tribut sur la souffrance au travail.

Les salarié-e-s de France Télécom, très récemment, ont manifesté la même désespérance devant la difficulté d'un management pathogène. Les directions continuent à se retrancher vers des solutions qui n'en sont pas en créant des « alertes », des « indicateurs » des « enquêtes » à la souffrance au travail pour « connaître les causes de cette souffrance ».

Aujourd'hui, les transformations de l'organisation du travail n'ont souvent pas d'autre objectif que celui d'assujettir des millions de salariés à cet impératif de rentabilité financière avec toutes les conséquences sociales sur la santé des travailleurs.

La décision de justice parle d'une « organisation pathogène qui broie les gens ».

Les patrons n'ont plus de souci à se faire pour analyser les causes, il faut qu'ils changent leur méthode d'encadrement ! Quant aux salarié-e-s nous ne pouvons mieux dire que la compagne de l'ingénieur qui s'est suicidé à Guyancourt et qui lance un appel ; « ...n'acceptez pas, battez vous ! ».

SUD Renault était présent au Tribunal le 17/12 et nous pensons, à Solidaires Industrie, que c'est une première victoire judiciaire, qu'il faut qu'elle fasse jurisprudence. Il faut arrêter les suicides et la désespérance au travail. Nous reprenons les propos de notre camarade de SUD Renault qui reflète le point de vue de tous les salarié-e-s : « Je ne viens pas au boulot pour voir les gens se

suicider »

Solidaires Industrie.

Pour tout contact : A. Gueguen Sud Renault 06 73 76 97 49  
R. Kosmann Solidaires Industrie 06 87 67 78 61

